

Palestine : un génocide est en cours

Category: International

écrit par jmfouquer | 17 décembre 2023

La Fédération internationale des droits humains (FIDH) – dont la Ligue des droits de l’homme française est membre – vient de publier une résolution. Son bureau international s’y alarme des crimes de guerre, contre l’humanité et de génocide commis par Israël dans son offensive à Gaza. La Cour pénale internationale est appelée à délivrer immédiatement des mandats d’arrêt à l’encontre des responsables israéliens des crimes internationaux commis contre les Palestinien·nes.

Arrêter le génocide en cours en Palestine, l’appel de la FIDH à la communauté internationale

Par la **Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)**. Le 12 décembre 2023.

Des Palestinien·nes meurent à Gaza, chaque jour, chaque heure. Leurs conditions de vie deviennent jour après jour, inexorablement, celles d’une population dont l’élimination est programmée. La semaine dernière à Paris, après un examen juridique long et approfondi, le bureau international de la FIDH – l’organe élu d’expert·es juridiques et de défenseur·es des droits humains, venu·es du monde entier – a adopté **une résolution** reconnaissant les actions d’Israël contre le peuple palestinien comme étant un « *génocide en cours* ».

« *Les Palestinien·nes subissent une tragédie constante, permanente, aussi inimaginable qu’intentionnelle. Ce niveau de violence orchestrée par une force d’occupation est un génocide* », déclare **Alice Mogwe**,

présidente de la FIDH. *« Affirmer qu'il est en train de se dérouler, c'est affirmer qu'il peut, et même qu'il doit être arrêté. Aux dirigeant·es politiques et haut·es responsables, nous devons souligner que le soutien et l'assistance à Israël est une complicité dans ce génocide en cours. Vous avez été prévenu·es. »*

Depuis les attaques et les prises d'otages du 7 octobre 2023 commises par le Hamas et par d'autres groupes armés, dénoncées aussitôt par la FIDH et qualifiées de crimes de guerre, la campagne de représailles israélienne a violé le droit international. Plus de 16 000 civil·es ont été tué·es à Gaza, dont 70% de femmes et d'enfants. La grande majorité des 2,3 millions d'habitant·es de la bande de Gaza a été déplacée.

Des attaques qui correspondent à la qualification de la Convention sur le génocide de 1948, qui le définit ainsi : *« des actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux »*, notamment en *« tuant des membres du groupe »* et en *« soumettant délibérément le groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle »*. Pour que le crime soit qualifié comme tel, il doit remplir deux conditions constitutives : une action caractérisant le crime et l'intention de réaliser ce crime.

L'armée israélienne a pris pour cible des journalistes, du personnel médical, des ambulances, des écoles, des lieux de culte, des universités, des abris et des hôpitaux. Plus de 60 % des habitations de Gaza ont été détruites, et les infrastructures d'eau, d'électricité, de télécommunications et d'énergie ont été gravement endommagées, rendant les conditions de vie quasi impossibles pour les Palestinien·es. À Gaza, le blocus, la famine programmée, les déplacements de masse forcés et répétés, le meurtre et la mutilation de

dizaines de milliers de civil·es sont aujourd'hui une réalité.

Le Président, les ministres, les généraux militaires et les porte-parole d'Israël ont utilisé les termes les plus explicites. Ils ont évoqué leur velléités de transformer « *Gaza en île déserte* », tout en déshumanisant les Palestinien·nes en affirmant « *combattre des animaux humains* » ou encore en affirmant mettre la priorité « *sur les dégâts et non sur la précision* » de leurs frappes. Ainsi, non seulement l'armée israélienne a commis les actions, mais les dirigeants israéliens ont expressément et publiquement indiqué qu'ils avaient l'intention spécifique de détruire le groupe.

[...] Pour lire [la suite de la résolution de la FIDH...](#)